



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

4112 - Interventions préventives pour les jeunes enfants

Répartition de l'enveloppe de fonctionnement en faveur de la protection maternelle et infantile.

Rapport n° CP/2015/509

Service gestionnaire :

Service pilotage et système d'information

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution d'une subvention de fonctionnement à une association œuvrant dans le domaine de la protection maternelle et infantile.

J'ai l'honneur de vous soumettre une demande de subvention de fonctionnement en faveur de l'association Naître en Alsace figurant dans le tableau joint en annexe.

L'association Naître en Alsace participe à l'amélioration de la prise en charge de la mère et de l'enfant, à l'harmonisation des pratiques de soins et à l'évaluation de la santé périnatale dans notre région, conformément aux orientations stratégiques du programme Régional de Santé d'Alsace 2012-2016. De plus, l'association travaille sur la mise en place du dispositif permettant d'améliorer le repérage et la prise en charge des femmes enceintes en situation de vulnérabilité.

En 2014, Naître en Alsace a mis en place différents objectifs :

- Améliorer la prise en charge de la mère et de l'enfant ;
- Evaluer l'activité périnatale ;
- Améliorer les soins ;
- Harmoniser les pratiques.

L'association a organisé des journées thématiques, des rencontres régionales ainsi que des formations en addictologie. Il faut souligner que le Réseau a obtenu le label de Développement Professionnel et Continu (ODPC).

Un nouveau site web a vu le jour cette année, www.naitreenalsace.fr. Une campagne d'e-mailing a été menée afin que l'association devienne une source d'information privilégiée chez les professionnels.

Ses objectifs sur 2015 sont les suivants :

- poursuivre le développement du réseau, et du site web ;
- structurer les différentes commissions et en développer les travaux ;
- harmoniser les indicateurs de périnatalité au niveau régional ;
- poursuivre l'élaboration et la diffusion des protocoles de prise en charge médicale périnatale ;
- organiser des séances de RMM régionales et développer les offres de formation
- mettre en place diverses actions de communication et d'information du public et des professionnels ;
- en partenariat avec la PMI : piloter la commission vulnérabilité et grossesse par les 2 PMI (67,68), organisation de la journée du réseau dans le cadre des 70 ans de

la PMI, lancement des après-midis de périnatalité, coordination des actions de la semaine mondiale de l'allaitement.

Le Conseil Départemental est membre fondateur du réseau régional périnatal dont l'association NEA est le "support juridique". Le service de PMI est copilote de la commission vulnérabilité de ce réseau. C'est un partenaire incontournable dans le domaine de la périnatalité, dont les actions croisent les compétences et les besoins du Conseil Départemental, notamment dans le domaine de la formation des professionnels

Il est donc proposé une aide d'un montant de 3 000 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15224	65-6574-41	45 820,00 €	45 820,00 €	3 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

-décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 3 000 €, à l'association figurant au tableau annexé.

Strasbourg, le 15/10/15

Le Président,



Frédéric BIERRY